

Programme d'intégration en camp de jour pour les enfants ayant des besoins particuliers

Programme de camp de jour, Ville de Trois-Rivières



Préambule

Qu'est-ce que le camp de jour ?

La Ville de Trois-Rivières et ses partenaires du milieu communautaire organisent des camps de jour pour permettre aux enfants de 4 à 13 ans de profiter pleinement de l'été!

Pour encadrer ces camps de jour, la Ville recrute des animateurs dynamiques qu'elle prend soin de former et de bien outiller.

Mission

Offrir un service d'animation de qualité, abordable, accessible et sécuritaire aux enfants de 4 à 13 ans issus de familles trifluviennes, peu importe leur situation économique, pour le mieux-être et le développement de l'enfant.

Objectif

- Offrir des activités sportives, artistiques, récréatives et socioéducatives enrichissantes où le plaisir se conjugue avec de nouveaux apprentissages.
- Favoriser l'intégration de l'enfant dans une vie de groupe dans un cadre sécuritaire, inclusif et accessible financièrement afin de développer son autonomie, son estime de soi et lui inculquer de saines habitudes de vies.
- Stimuler la concertation avec nos partenaires afin de proposer un service d'animation estivale uniforme et de proximité dans le but de dynamiser le milieu.

Vision

Que le programme de camp de jour se démarque par son service d'animation de qualité, en répondant aux besoins de la population grâce à l'engagement de la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire et ses partenaires pour le bon développement des citoyens de demain.

À quoi peut-on s'attendre lors d'une journée de camp de jour?

Tout au long de l'été, les enfants vivront de multiples expériences de loisirs en compagnie d'autres enfants. Ils participeront entre autres à des rassemblements, des grands jeux, des activités sportives, scientifiques, artistiques sans oublier les activités spéciales et thématiques. Les enfants fréquenteront les diverses installations municipales tels que les piscines, les jeux d'eau et les terrains sportifs. Il arrivera à l'occasion que les enfants participent à des sorties en tout genre. Les enfants se créeront de nombreux souvenirs et auront du plaisir à la tonne.

Informations générales

Durée

Le camp de jour est d'une durée de 7 semaines, du lundi au vendredi.

Les dates exactes seront affichées sur le site web de la Ville au printemps prochain.

Tarification

Le service de camp de jour est offert à la semaine.

Tous les détails concernant la tarification, l'inscription et la durée sont disponibles en ligne au [Camp de jour | Site officiel de la Ville de Trois-Rivières \(v3r.net\)](http://v3r.net) dans la section information générale et inscription.

Objectifs et explication du programme

Qu'est-ce que le programme d'intégration ?

Conformément à sa mission et ses valeurs, la Ville de Trois-Rivières favorise l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers au sein de son programme de camp de jour. La ville offre un accompagnement adapté aux jeunes qui ont des besoins particuliers afin de faciliter leur participation aux activités du camp de jour. Ce service d'intégration non spécialisé est offert sans frais supplémentaires aux enfants répondant aux critères d'admissibilité.

Le programme d'intégration vise à :

- Intégrer les enfants ayant des besoins particuliers au camp de jour;
- Favoriser leur participation aux activités de leur groupe;
- Impliquer activement les enfants aux activités offertes;
- Leur faire vivre une expérience positive de loisir de qualité, variée et diversifiée.

À cet égard, la Ville de Trois-Rivières et les parents ont une responsabilité partagée pour convenir des accommodements nécessaires pour favoriser l'intégration adéquate de leur jeune.

Admissibilité

Pour bénéficier du programme d'intégration l'enfant doit avoir l'intérêt et être en mesure de participer à la majorité des activités régulières du groupe avec le soutien offert par le programme et aussi :

- Être âgé entre 4 et 13 ans (avoir 5 ans au 30 septembre) de l'année en cours;
- Fonctionner sans risque pour sa sécurité et celles des autres enfants et des animateurs;
- Être en mesure de respecter le code de vie du camp;
- Peut avoir quotidiennement besoin du soutien d'un adulte afin de :
 - o gérer ses émotions (anxiété, impulsivité...);
 - o communiquer ses besoins;
 - o entrer en relation adéquatement avec ses pairs;
 - o participer activement à un jeu de groupe;
 - o comprendre et respecter une consigne;
 - o répondre à ses besoins d'hygiène, d'alimentation ou de santé.

- Le parent de l'enfant doit donner les autorisations nécessaires à la Ville afin que celle-ci puisse échanger de l'information avec les différents professionnels qui interviennent auprès de leur enfant que ce soit en milieu scolaire ou en santé et services sociaux;

Si votre enfant correspond aux conditions d'admissibilité, notre équipe du programme d'intégration se fera un plaisir de vous accompagner dans le processus d'inscription et d'évaluation.

Notes : Satisfaire à ces conditions ne donne pas automatiquement droit au programme d'intégration. La Ville de Trois-Rivières, en collaboration avec son comité d'évaluation des besoins, déterminera si le programme d'intégration sera en mesure d'offrir les accommodements requis pour que votre enfant puisse vivre une expérience d'intégration positive et réussie.

Offre de service varié

Le programme d'intégration offre différentes possibilités d'accommodements de manière à favoriser une intégration optimale de chacun des enfants. Après l'évaluation des besoins des enfants, une offre de service comportant des accommodements sera proposée aux parents de manière à permettre aux enfants de vivre et de participer activement aux activités du camp de jour. Le programme permet de mettre en place des accommodements, sans toutefois dénaturer l'offre de service du camp de jour. Le niveau de soutien peut varier d'un enfant à l'autre. Les services de soutien peuvent être offerts ponctuellement ou de manière plus soutenue tels qu'un accompagnement à ratio réduit.

Les modalités d'accommodement transmises tiennent compte de :

- la capacité de l'enfant à participer activement aux activités de son groupe;
- la capacité d'accueil des sites;
- la possibilité d'avoir accès à un encadrement sécuritaire et de qualité.

Rôle de l'accompagnatrice ou de l'accompagnateur

Comme mentionné précédemment, le service d'intégration n'est pas de nature spécialisée, il peut donc être prodigué par des ressources qui sont encore en formation et pleines de bonne volonté. Le rôle de l'accompagnateur est de :

- Favoriser l'intégration et la participation sociale aux activités et au déroulement de la journée;
- Soutenir et encadrer adéquatement l'enfant;
- Assurer la sécurité et l'intégrité de l'enfant;
- Entretenir les liens entre l'équipe de camps de jour et les parents.

Notre équipe d'accompagnateurs est soutenue par un responsable du programme d'intégration qui s'assure de la compréhension des besoins des enfants et fait le lien entre les parents et les autres ressources du camp de jour au besoin.

Intégration à l'équipe d'accompagnement

Pour chaque enfant qui participe au programme d'intégration, la Ville organise une rencontre de familiarisation avec le parent, l'enfant et l'accompagnateur de l'enfant. Au besoin, l'intervenant responsable du dossier de l'enfant peut être invité.

L'application du code de vie

Le code de vie est constitué de règles encadrant la participation de tous les enfants du camp de jour. Il comprend une séquence d'intervention axée sur le respect. Les enfants bénéficiant d'un service de soutien sont assujettis au même code de vie que les autres enfants. Le non-respect des règles entraîne l'application de mesures disciplinaires. Les mesures disciplinaires en cas de comportements répréhensibles s'appliquent donc. La Ville peut, après avoir respecté les séquences d'intervention, mettre un terme à l'inscription d'un enfant, qu'il bénéficie des services du programme d'intégration ou non.

Modalités d'inscription et étapes du processus

Demande de service

Les parents doivent compléter en ligne une demande de service pour leur enfant avant le dernier vendredi du mois de mars:

Les parents, les ressources professionnelles des milieux de la santé et de l'éducation sont considérées comme des collaborateurs pour soutenir l'identification des besoins de l'enfant tout au long du processus.

Analyse et évaluation des besoins

Cueillette d'informations auprès des différentes ressources entourant l'enfant (intervenant scolaire et/ou santé)

Analyse et évaluation des besoins pour chacun des enfants à l'aide d'un comité*

* Le comité est composé de représentants de la Ville de Trois-Rivières et de ressources professionnelles spécialisées. Le comité est soumis à la confidentialité des dossiers analysés.

Jumelage et offre de service

Le comité détermine les possibilités de jumelage pour l'accompagnement des jeunes ainsi que les offres de service

Envoi des offres de service aux parents

Inscription

Inscription (programme d'intégration du camp de jour)

Inscription de la fratrie (pour assurer que les enfants d'une même famille fréquenteront le même lieu)

Rencontre d'intégration

Rencontre quelques jours avant le début du camp entre l'accompagnateur, l'enfant et les parents, afin d'établir un premier contact.

Évaluation

De manière hebdomadaire, l'accompagnateur communique avec les parents via un cahier de communication.

Bilan de mi-été : l'équipe du service d'intégration avec la collaboration des parents procéderont à un bilan de mi-été de manière à procéder aux ajustements nécessaires s'il y a lieu.

Bilan de fin d'été et recommandations : l'équipe du service d'intégration avec la collaboration des parents procéderont à un bilan de l'été de manière à prendre des notes et rédiger un bilan pour l'été suivant.

Procédure en cas de contrainte excessive

Lors de la rencontre d'analyse des besoins, il en revient au comité d'évaluer si une contrainte excessive est avérée. Pendant le camp de jour, il revient à l'équipe de coordination de considérer tous les accommodements possibles et solutions alternatives en collaboration avec les parents. Une contrainte peut être qualifiée d'excessive lorsque l'accommodement demandé entraîne entre autres :

- une atteinte réelle et importante aux droits et à la sécurité de l'enfant ou celle d'autrui;
- une entrave réelle au fonctionnement du camp de jour.

S'il n'a pas été possible de trouver un niveau de service adéquat ou une modalité d'accommodement raisonnable entre les parents, les partenaires au dossier de l'enfant et le personnel du programme de camp de jour, l'enfant sera, dans la mesure du possible, référé vers une autre ressource.

Important :

SOUMETTRE UNE DEMANDE DE SERVICE NE CONFIRME EN AUCUN CAS L'ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE ET UNE PLACE AU CAMP DE JOUR.

ÉTANT DONNÉ L'IMPORTANCE DU PROCESSUS D'ANALYSE, TOUTE DEMANDE SOUMISE APRÈS LE DERNIER VENDREDI DU MOIS DE MARS PEUT RESTREINDRE LE NOMBRE DE SEMAINES D'ACCOMPAGNEMENT POSSIBLE OU ENTRAÎNER UN REFUS.

Pour plus d'information : composez le 311



Pour plus d'information :

1325, place de l'Hôtel-de-Ville, C. P. 368

Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

Téléphone : 311 ou 819 374-2002

Télécopieur : 819 374-2299

v3r.net